N°528 | 15 AVRIL 2022

FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

SAM.

DIM.

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE ANS 2022
PAGE 5

INFOS DISTRICT
PAGE 2

ACTUALITÉS
PAGE 4

CSG & SR
PAGE 7

93 LE DISTRICT CLUB DES PARTENAIRES
Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT
îledeFrance
Crédit Mutuel
DVS-SERPEV
FRANCE
LA LIGUE

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :

@district93foot

@district93football

@district93foot

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

INFOS DISTRICT

ÉLU DE PERMANENCE : WEEK-END DU 16 ET 17 AVRIL 2022

Monsieur HADEF Ahmed sera à votre écoute durant ce week-end du 16 et 17 avril 2022 au 06 69 25 92 93.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.);
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.);
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport pour suite à donner.
En aucun cas il ne sera répondu sur la pose d'une réserve ou tout sujet réglementaire ainsi que le fonctionnement de la FMI.
Nos amis Arbitres doivent contacter directement leur référent.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

ACTUALITÉS

PLATEAUX U6-U7-U8-U9 DU SAMEDI 16 AVRIL 2022

Le prochain plateau de la saison aura lieu le samedi 16 avril 2022 sur plusieurs sites.

L'organisation sur le terrain doit se faire par catégorie d'âge (exemple : U8 sur un demi terrain, U9 sur l'autre moitié si 1 seul terrain)

- Les U6 jouent à 3 contre 3 sans gardien de but sur un terrain de 15M sur 25M
- Les U7 jouent à 4 contre 4 avec gardien de but sur un terrain de 20M sur 30M
- Les U8 et U9 jouent à 5 contre 5 avec gardien de but sur un terrain de 25M sur 35M
- 5 parties de 8 min avec 3 matchs et 1 jeu et 1 défi shoot out
- La mise en place d'une action éducative est recommandée : Le Programme éducatif Fédéral
-

Les éducateurs des équipes visiteuses participent à l'organisation du plateau en collaboration avec le responsable du site et les éducateurs recevant.

Le nombre d'équipes engagées est à respecter par les clubs (sauf accord du responsable du plateau).

Pour toute question liée à l'organisation du plateau, veuillez prendre contact avec le référent du site d'accueil.

Veuillez trouver ci dessous les documents pour l'organisation des U6-U7:
- Répartition Plateau U6-U7 du samedi 16 avril 2022
- CONTACT DES RESPONSABLE U6-U7 MAJ
- Guide Interactif du Football des Enfants (GIFE) U6-U7

Veuillez trouver ci dessous les documents pour l'organisation des U8-U9:
- Répartition Plateau U8-U9 du samedi 16 avril 2022
- CONTACT DES RESPONSABLE U8-U9 MAJ
- Guide Interactif du Football des Enfants (GIFE) U8-U9

Eviter les remplaçants. possibilité de constituer des ententes entre les clubs pour créer une équipe supplémentaire.
Vous trouverez également, ci dessous, la feuille de plateau à retourner au District avant le mardi suivant le plateau 12h00.

FEUILLE DE PLATEAU

ACTUALITÉS

CAMPAGNE ANS 2022

La campagne 2022 relative à l'action de l'Agence nationale du Sport (ANS) pour le développement des pratiques sportives en Île-de-France est ouverte.

Ainsi, les demandes de subvention seront à déposer via Le Compte-Asso au plus tard le 4 mai 2022.

Ci-après, les notes de Monsieur le préfet d'Île-de-France, préfet de Paris, délégué territorial de l'ANS relative aux dispositifs suivants :

- Acquisition des savoirs fondamentaux – « Plan de prévention des noyades et du développement de l'aisance aquatique » et « savoir rouler à vélo » (Note d'Orientation Régionale ANS 2022_savoirs fondamentaux) ;
- Accompagnement du projet sportif territorial en direction des structures hors PST et renforcement de la lutte contre les violences notamment sexuelles dans le sport (Note d'Orientation Régionale ANS 2022 PST_autres) ;
- Emploi et apprentissage (Note d'Orientation Régionale ANS 2022 emploi).

Ces notes précisent notamment le calendrier et les modalités de dépôt des demandes de subvention auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la DSDEN de la Seine-Saint-Denis et de la DRAJES d'Île-de-France.

Concernant la campagne « emploi et apprentissage », il est indispensable de prendre contact avec Monsieur Pascal Lahitte, référent emploi du SDJES de la Seine-Saint-Denis, il vous accompagnera dans votre démarche avant de déposer votre demande sur le compte Asso.

Le code financeur 2022 pour la Seine-Saint-Denis est le 143.

Pour pouvoir déposer une demande, il est nécessaire de sélectionner un sous-dispositif :

- Plan de prévention des noyades et du développement de l'aisance aquatique : sélectionner "prévention des noyages et développement de l'aisance aquatique"
- Savoir rouler à vélo le sous-dispositif aides territoriales (hors emploi) : sélectionner "aides territoriales hors emploi"
- Emploi et apprentissage : sélectionner soit "apprentissage", soit "emploi", soit " emploi : 1 jeune 1 solution"
- Aide aux structures hors PST : sélectionner "aides territoriales hors emploi"
- Renforcement de la lutte contre les violences notamment sexuelles dans le sport : sélectionner "aides territoriales hors emploi"

Concernant l'emploi et l'apprentissage:

Pour cette année 2022, trois dispositifs vous sont proposés :

- Les emplois ANS
- Le dispositif #1Jeune1Solution
- Le soutien à l'apprentissage

Les deux premiers dispositifs peuvent se combiner.
Les demandes de subvention seront à déposer via Le Compte-Asso au plus tard le 4 mai 2022.
Attention : Il est indispensable de prendre contact avec Monsieur Pascal Lahitte, référent emploi du SDJES de la Seine-Saint-Denis (pascal.lahitte@ac-creteil.fr). Il vous accompagnera dans votre démarche avant de déposer votre demande sur le compte Asso.
Pour plus d'information, vous trouverez ci-après la Note d'Orientation Régionale ANS 2022 emploi

Aide à la saisie
Le code financeur 2022 pour la Seine-Saint-Denis est le 143.
Pour pouvoir déposer une demande, il est nécessaire de sélectionner un sous-dispositif.

- Emploi et apprentissage : sélectionner soit "apprentissage", soit "emploi", soit " emploi : 1 jeune 1 solution"

ACTUALITÉS

CATALOGUE DES FORMATIONS ACTUALISÉ AU 15/04/22

Vous trouverez ci-après, le catalogue des formations pour la saison 2021-2022 : Catalogue formation au 15.04.2022 VF actualisé avec les modules du mois de juin 2022.

Vous souhaitez vous inscrire à une formation ?
- Trouver la formation qui vous correspond ;
- Cliquer sur « Inscription », dès lors que ce dernier est inscrit en vert ;
- Vous serez par la suite redirigé vers la page d'inscription.

Vous souhaitez connaitre le contenu d'un module ?
- Cliquer sur le module en question ;
- Vous serez par la suite redirigé vers son contenu.

MODULES DE FORMATION - MAI 2022

Nous vous informons que des places sont toujours disponibles si vous souhaitez inscrire des candidat(e)s aux formations suivantes :
- Module U9 (réservé au féminines) les 5 et 6 mai 2022 ;
- Module U11 (réservé aux féminines) les 23 et 24 mai 2022 ;
- Module Gardien de But - Initiation les 30 et 31 mai 2022.

Lien vers le Catalogue des formations : Catalogue formation au 15.04.2022 VF

N'hésitez pas à vous inscrire !

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 12 AVRIL 2022

PRÉSIDENCE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MM. MARCEL FRIBOULET, JEAN CLAUDE NJEHOYA, MANUEL COBO, MOHAMED RAOUADI (CDA).
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)
EXCUSÉ : M. GÉRARD VIVARGENT (CD).

NON EXCUSÉS : MME. DJAIMILA BENSLIMANE (CD), M. MUSTAPHA MANSOUR.

***

Début de la réunion à 18H45

Seniors D2 B Match 50683.2 Paris International/Sfc Neuilly 2 du 10/4/22

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,
Constatant qu'un match en lever de rideau a pris du retard et que le match en rubrique n'a pas pu débuter à l'heure prévue (15h00),
Constatant selon le rapport de l'Arbitre que le terrain était disponible vers 15h30,
Constatant que l'équipe visiteuse n'a pas souhaité jouer, certains de leurs joueurs devant travailler ensuite,
Place le dossier en attente pour complément d'enquête,
Demande un rapport circonstancié des deux clubs,
Une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

***

U18 D1 Match 52437.2 Uf Clichois/As La Courneuve du 10/4/22

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Prend connaissance de la demande d'évocation de l'As La Courneuve sur la participation de M. Mehdi KHOUMANI Lic. 9602394977 de l'Uf Clichois susceptible d'avoir joué sous fausse identité,
S'en saisit pour en faire évocation,
Demande à l'Uf Clichois ses éventuelles observations pour sa réunion du 19 avril prochain.

***

U18 D2 B Match 52524.2 Gournay Fc/Uf Clichois 2 du 10/4/22

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,
Constatant que le minibus municipal alloué à l'équipe de l'Uf Clichois était en panne,
Demande au club de l'Uf Clichois de nous fournir un justificatif municipal avec en tête de la Ville,
Une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

***

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U16 D3 A Match 52344.2 Ca Romainville/Esd Montreuil du 10/4/22

La Commission,
Hors la présence de MM. FRIBOULET, NJEHOYA qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,
Prend connaissance de la réserve technique de l'Esd Montreuil sur des décisions arbitrales litigieuses,
Transmet le dossier à la Commission Départementale d'Arbitrage, sous-Commission des Lois du Jeu pour suite à donner.

***

U14 D1 Match 50031.2 Sevran Fc/Montfermeil Fc 2 du 9/4/22

La Commission,
Hors la présence de M. NJEHOYA qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,
Prend connaissance de la réserve de Sevran Fc sur la participation de plus de trois joueurs de Montfermeil Fc 2 susceptible d'avoir participé à plus de dix rencontres avec l'équipe supérieure alors que dans les cinq dernières journées,
Constatant qu'aucune réserve n'a été portée par ce club sur la FMI,
Transforme la réserve en réclamation pour la dire recevable sur la forme,
Considérant l'article 7.10 du règlement sportif général du District qui précise que : *« ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat, matches remis compris, disputées par une équipe inférieure, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec une ou plusieurs des équipes supérieures de leur club »*,
Considérant qu'il reste cinq matches à disputer à l'équipe de Montfermeil Fc 2 après le match en rubrique,
Le 30/4/22 Tremblay Fc/Montfermeil Fc 2
Le 14/5/22 Montfermeil Fc 2/Romainville Fc
Le 21/5/22 Montfermeil Fc 2/Espérance Aulnaysienne
Le 28/5/22 Ja Drancy 2/Montfermeil Fc 2
Le 4/6/22 Red Star Fc 2/Montfermeil Fc 2
Considérant dès lors que l'article 7.10 du R.S.G. ne peut s'appliquer sur Montfermeil Fc 2 à la date du match en rubrique,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit réclamation non fondée, score acquis sur le terrain
Débite Sevran Fc des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

***

U14 D3 A Match 50156.2 Fa Le Raincy/Montfermeil Fc 3 du 19/3/22

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Après lecture du rapport du Raincy Fa,
Après lecture du rapport de Montfermeil Fc,
Constatant que l'équipe receveuse a connu des problèmes de tablette,
Constatant qu'une feuille papier n'a pu être proposée,
Constatant que Montfermeil Fc aurait transmis les noms, prénoms et numéros de licences à l'Arbitre,
Constatant que Montfermeil Fc aurait décidé de ne pas jouer la rencontre suite aux manquements administratifs de son adversaire,
Constatant que les deux clubs auraient alors décidé de jouer un match « amical » avec l'assentiment de l'Officiel sans aucun contrôle de licences, ni d'établissement de feuille de match,

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Constatant que pour Montfermeil Fc, le score est de 4-1 comptant comme match « officiel »,
Constatant que pour Le Raincy Fa, le match était « amical »,
Après lecture du rapport de l'Arbitre qui précise que le coach de Montfermeil Fc aurait refusé d'établir une feuille de match avant la rencontre et qu'il l'aurait faite à la mi-temps,
Constatant que l'Arbitre poursuit que pour ne pas « pénaliser les jeunes joueurs », « nous » décidons de jouer un match amical, « qu'il enverra le score au District mais ne comptera surement pas pour le championnat »,
Considérant que l'Arbitre n'aurait jamais dû faire jouer cette rencontre même de manière « amicale » si une feuille de match n'était pas remplie,
Considérant que le match « officiel » ne peut être pris en compte, une feuille de match n'ayant pas été établie avant la rencontre,
Considérant l'erreur administrative de l'Arbitre,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit match à jouer à une date à fixer par la Csg,
Dossier transmis à la Cda.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

***

U14 D3 B Match 50213.2 Neuilly Plaisance Sports/Romainville Fc 2 du 9/4/22

La Commission,
Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,
Prend connaissance de la réserve de Neuilly Plaisance Sports sur la participation de l'ensemble de l'équipe de Romainville Fc 2 susceptible d'avoir participé avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain pour la dire recevable sur la forme,
Après lecture des rencontres de l'équipe 1 de Romainville Fc,
Constatant que cette équipe jouait le même jour en D1 contre le Stade de l'Est,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain
Débite Neuilly Plaisance Sports des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

***

U14 D3 B Match 50206.2 Sfc Neuilly 2/Es Stains du 2/4/22

La Commission,
Hors la présence de M SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Prend connaissance de la réclamation de l'Es Stains sur la participation d'un arbitre assistant différent au cours de la partie,
Constatant que la réclamation est parvenue au District le mercredi 6 avril 2022 à 00h02,
Constatant que l'Es Stains a transmis une preuve d'envoi de sa réclamation le mardi 5 avril 2022 à 23h59,
Dit réclamation recevable en la forme,
Demande ses éventuelles observations au Sfc Neuilly,
Une décision sera prise lors de la prochaine réunion

***

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Futsal D2 A Match 50972.2 Sevran Fu 2/Montreuil Ac du 9/4/22

La Commission,
Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,
Prend connaissance de la réserve de Montreuil Ac sur la participation de l'ensemble de l'équipe de Sevran Fu 2 susceptible d'avoir participé avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain pour la dire recevable sur la forme,
Après lecture des rencontres de l'équipe 1 de Sevran Fu,
Constatant que cette équipe jouait le même jour en R2 A contre Issy les Moulineaux,
Constatant que le match en rubrique se jouait à 20h30,
Constatant que le match de l'équipe 1 se jouait à 19h00,
Considérant qu'il était impossible aux joueurs de l'équipe 1 d'être à la fois à Issy les Moulineaux et participer au match de l'équipe 2 à Sevran,
Considérant qu'après vérification des deux feuilles de matches, aucun joueur de l'équipe 1 n'a joué avec l'équipe 2 le même jour,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain
Débite Montreuil Ac des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

***

FORFAITS

1er Forfait

Seniors D2 B Ass Noiséenne/**Fa Le Raincy** du 10/4/22
Seniors D3 A Montreuil Souvenir/**Fa Le Raincy 2** du 10/4/22
Seniors D3 B As Victory/**Espérance Aulnaysienne 3** du 10/4/22
U18 F Uf Clichois/**Ja Drancy** du 9/4/22
U15 F Poule C Ol Noisy le Sec Banlieue 93/ **Noisy le Grand Fc** du 9/4/22
U14 D2 A Pierrefitte Fc/**Ja Drancy 3** du 9/4/22
U14 D4 E Paris International/**Fa Le Raincy 2** du 9/4/22
Cdm D1 Poule A Noisy le Grand Fc/**Js Bondy** du 10/4/22
Cdm D1 Poule B Neuilly Plaisance Fc/**Villepinte Fc** du 10/4/22
Super Vétérans Poule A Atlético Bagnolet/**Sevran Fc** du 3/4/22
Futsal U13 Poule A Pierrefitte Fc/**Almaty Bobigny Futsal** du 2/4/22

2è Forfait

Seniors D1 F **Ja Drancy 2**/Sevran Fc du 9/4/22
Anciens D2 B **Amicale Mauriciens**/Js Bondy du 10/4/22
Futsal D2 B Af Romainville 93/**Sc Dugny** du 9/4/22

3è Forfait – Forfait général

U18 Féminines **Stade de l'Est**
Futsal D1 **Ab St Denis**

***

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

TOURNOI

Neuilly Plaisance Sports « NPS Cup » U12 2è édition du 18 juin 2022 : Homologué

***

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

1ère demande :

Seniors D4 A **Stade de l'Est 3**/Atlético Bagnolet 2 du 10/4/22
U18 F **So Rosny**/Fc Aulnay du 9/4/22
U16 D4 B **Blanc Mesnil Sf 3**/Es Stains 2 du 10/4/22
U14 D4 B **So Rosny 2**/Neuilly Plaisance Fc 2 du 9/4/22
Anciens D1 **Stade de l'Est**/Drancy Fc du 10/4/22
Anciens D2 A **Sc Dugny**/Usm Gagny du 10/4/22
U13 Critérium **Montfermeil Fc**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 (équipe 1) du 9/4/22
U13 Critérium **As Bondy**/Romainville Fc (équipe 1) du 9/4/22
U13 Critérium **Ja Drancy**/Pierrefitte Fc (équipes 1-2-3-4) du 9/4/22
U13 Critérium **Ol Pantin**/Esd Montreuil (équipe 4) du 9/4/22
U13 Critérium **Csl Aulnay**/Ca Romainville (équipes 1-2-3) du 9/4/22
U13 Critérium **Etoile Fc Bobigny**/Epp Gervaisienne (équipes 1-2) du 9/4/22
U13 Critérium **Js Villetaneuse**/Js Bondy (équipe 1) du 9/4/22
U13 Critérium **Usm Gagny**/Fc Livry Gargan (équipes 1-2-3-4) du 9/4/22
U13 F Poule A **Ab St Denis**/Ja Drancy du 9/4/22
U13 F Poule A **As La Courneuve**/Bourget Fc du 9/4/22
U13 F Poule B **Féminin Villepinte**/Tremblay Fc du 9/4/22
U13 F Poule C **As Bondy**/Sfc Neuilly du 9/4/22
U13 F Poule C **Epp Gervaisienne**/Blanc Mesnil Sf du 9/4/22
U11 Critérium **Csm Ile St Denis**/Bourget Fc (équipes 1-2-3-4) du 9/4/22
U11 Critérium **Paris International**/H2t Academy du 9/4/22
U11 Critérium **Js Bondy**/Gournay Fc du 9/4/22
U11 Critérium **Karma Fsc**/Etolie Fc Bobigny (équipes 1-2) du 9/4/22
U11 Critérium **Ass Noiséenne**/Red Star Fc (équipes 1-2) du 9/4/22
U11 Critérium **Drancy Fc**/Livry Gargan Fc (équipe 2) du 9/4/22
U11 Critérium **Sevran Fc**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 (équipes 1-2-3-4) du 9/4/22
U11 Critérium **Af Epinay**/Fcm Aubervilliers (équipes 1-2-3-4) du 9/4/22
U11 Critérium **Usm Gagny**/Montfermeil Fc (équipes 1-2-3-4) du 9/4/22
U11 Critérium **St Denis Us**/Fa Le Raincy (équipe 2) du 9/4/22
U11 F Poule A **As Bondy**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 du 9/4/22
Futsal D2 A **Asc Pierrefitte**/Red Star Fc du 8/4/22
Futsal D2 A **Office Municipal Aubervilliers 2**/Es Stains du 9/4/22
Futsal D2 B **Drancy United**/Aulnay Nord Plus 2 du 11/4/22
Futsal U15 Poule B **Fsc Karma**/Aulnay Futsal du 10/4/22
Futsal U15 Poule B **Les Artistes**/Office Municipal Aubervilliers du 10/4/22
Futsal U13 Poule A **As Jeunesse Aulnaysienne**/Sport Ethique Livry du 9/4/22
Futsal U13 Poule A **Pierrefitte Fc**/Nouveau Souffle Fc du 10/4/22
Futsal U13 Poule A **Blanc Mesnil Sf**/Atlético Bagnolet du 10/4/22
Futsal U13 Poule B **Office Municipal Aubervilliers**/Les Artistes du 9/4/22
Futsal U13 Poule B **Pierrefitte Fc F**/Office Municipal Aubervilliers F du 10/4/22
Futsal U11 Poule A **Almaty Bobigny Futsal**/Cité Sport et Culture du 9/4/22
Futsal U11 Poule B **Les Artistes Futsal F**/Ac Montreuil F du 9/4/22
Futsal U11 Poule B **Noisy le Grand Futsal**/Futsal Neuilly du 9/4/22
Futsal U9 Poule A **Karma Fsc**/Pierrefitte Fc du 10/4/22
Futsal U9 Poule B **Cité Sport et Culture**/Les Artistes Futsal 2 du 9/4/22

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

2è demande

Seniors D3 B **Espérance Aulnaysienne 3**/Fc Coubronnais du 3/4/22
U15 F Poule B **As La Courneuve**/Fcm Aubervilliers du 2/4/22
U14 D2 B **Blanc Mesnil Sf 2**/Af Epinay 2 du 2/4/22
U14 D4 B **Neuilly Plaisance Fc 2**/Bourget Fc 2 du 2/4/22
Cdm D1 **Js Bondy**/Usm Gagny du 3/4/22
Super Vétérans Poule A **Uf Clichois**/Stade de l'Est du 3/4/22
Futsal D1 **Pierrefitte Fc 2**/Almaty Bobigny Futsal du 1/4/22
Futsal D1 **Karma Afb**/Sport Ethique Livry du 2/4/22
U13 Critérium **Bourget Fc**/Ca Romainville (équipe 3) du 2/4/22
U11 Critérium **Livry Gargan Fc**/Karma Fsc (équipes 5-6) du 2/4/22
U11 Critérium **Cosmos Fc**/Noisy le Grand Fc (équipe 2) du 2/4/22
U11 Critérium **As Bondy**/Montfermeil Fc (équipes 1-2-3-4) du 2/4/22
U11 Critérium **Livry Gargan Fc**/Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 2/4/22
U11 Critérium **Af Epinay**/St Denis Us (équipe 4) du 2/4/22
U11 F Poule A **Uf Clichois**/Stade de l'Est du 2/4/22
U11 F Poule B **Ab St Denis**/Bourget Fc du 2/4/22
U11 F Poule B **Ja Drancy**/Rc St Denis du 2/4/22
U15 Futsal Coupe Karma Fsc/Sport Ethique Livry du 2/4/22
U15 Futsal Poule B **Office Municipal Aubervilliers**/Ac Montreuil du 2/4/22
U13 Futsal Poule A **Afc Ile St Denis**/Nouveau Souffle Fc du 3/4/22
U13 Futsal Poule A **Montreuil Ac**/As Jeunesse Aulnaysienne du 3/4/22
U13 Futsal Poule B **Pierrefitte Fc F**/Aulnay Futsal du 3/4/22
U13 Futsal Poule B **Office Municipal Aubervilliers F**/Futsal Neuilly du 3/4/22
U9 Futsal Poule B **Noisy le Grand Futsal**/Blanc Mesnil Sf du 2/4/22

3è et dernière demande

U13 Critérium **ES STAINS**/Gournay Fc (équipes 1-2) du 26/3/22
U13 Critérium **NEUILLY PLAISANCE SPORTS**/Karma Fsc (équipes 1-2) du 26/3/22
U13 Critérium **TREMBLAY FC**/Montreuil Fc (équipe 2) du 26/3/22
U11 Critérium **UF CLICHOIS**/Villepinte Fc (équipes 1-2-3) du 26/3/22
U11 Critérium **CSL AULNAY**/Ca Romainville (équipes 1-2-3) du 26/3/22
U11 Critérium **FC LES LILAS**/Csm Ile St Denis (équipes 1-2-4) du 26/3/22
U11 Critérium **H2T ACADEMY**/Fc 93 Bobigny (équipe 1) du 26/3/22
U11 Critérium **BLANC MESNIL SF**/Cs Villetaneuse (équipes 1-3) du 26/3/22
U11 F Poule B **AB ST DENIS**/Montreuil Fc du 26/3/22
U15 Futsal Poule B **BLANC MESNIL SF**/Aulnay Futsal du 27/3/22
U13 Futsal Poule B **OFFICE MUNICIPAL AUBERVILLIERS F**/Les Artistes du 27/3/22
U13 Futsal Poule B **PIERREFITTE FC F**/Sport Ethique F du 27/3/22
U11 Futsal Poule B **OFFICE MUNICIPAL AUBERVILLIERS F**/Office Municipal Aubervilliers du 27/3/22
U9 Futsal Poule A **KARMA FSC**/Ac Montreuil du 27/3/22
U9 Futsal Poule B **FUTSAL NEUILLY**/Blanc Mesnil Sf du 27/3/22

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Matches perdus par pénalité

Seniors à 7 F ***Es Stains***/Esd Montreuil 2 du 19/3/22
U15 F Poule C ***Ab St Denis***/Fc 93 Bobigny du 19/3/22
U13 Critérium ***As Bondy***/Fcm Aubervilliers (équipes 1-2-3-4) du 19/3/22
U13 Critérium ***Ol Pantin***/Neuilly Plaisance Fc (équipes 1-2-3-4) du 19/3/22
U13 Critérium ***Csl Aulnay***/Blanc Mesnil Sf (équipes 1-2-3) du 19/3/22
U13 Critérium ***Fa Le Raincy***/Cs Villetaneuse (équipes 1-2-3) du 19/3/22
U13 Critérium ***Flamboyants de Villepinte***/Es Stains (équipes 1-2) du 19/3/22
U11 Critérium ***Villemomble Sports***/Atlético Bagnolet (équipes 2-4) du 19/3/22
U11 Critérium ***Uf Clichois***/Csm Ile St Denis (équipe 1) du 19/3/22
U11 Critérium ***As La Courneuve***/Ja Drancy (équipe 4) du 19/3/22
U11 Critérium ***Cs Villetaneuse***/Tremblay Fc (équipe 4) du 19/3/22
U11 Critérium ***As Bondy***/Fc Livry Gargan (équipes 1-2-3-4) du 19/3/22
U11 Coupe ***Es Stains***/Tremblay Fc du 19/3/22
Futsal U15 Coupe ***Office Municipal Aubervilliers***/Aulnay Futsal du 19/3/22
U13 Futsal Poule B ***Office Municipal Aubervilliers F***/Etoile Fc Bobigny F du 19/3/22

***

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES

. En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,
. En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,
. En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les clubs **en gras** sont sanctionnés.

Avertissement

Seniors D3 B **Espérance Aulnaysienne 3**/Fc Coubronnais du 3/4/22 : FMI transmise selon le club, la FMI n'apparait pas
Seniors D4 A So Rosny/**Stade de l'Est 3** du 3/4/22 : Pas d'explications
Seniors D4 C **Js Bondy 2**/As Espoirs Drancy du 3/4/22 : Tablette inopérante
U16 D4 A **Neuilly Plaisance Sports**/Js Villetaneuse du 3/4/22 : Pas d'explications
U14 D1 Ja Drancy 2/**Tremblay Fc** du 2/4/22 : Pas d'explications
U14 D2 B **Blanc Mesnil Sf 2/Af Epinay 2** du 2/4/22 : Pas d'explications
U14 D2 B Fc 93 Bobigny 2/**Montreuil Fc** du 2/4/22 : Pas d'explications
U14 D3 A **As Jeunesse Aubervilliers**/Sc Dugny du 2/4/22 : Pas d'explications
U14 D4 A **Sc Dugny 2/Pierrefitte Fc 3** du 2/4/22 : Pas d'explications
U14 D4 B **Neuilly Plaisance Fc 2**/Bourget Fc 2 du 2/4/22 : Problème « technique » = motif insuffisamment motivé
U14 D4 C **Ol Pantin 2**/Uf Clichois 2 du 2/4/22 : Pas d'explications
U14 D4 D Fa Le Raincy 3/**As Bondy 3** du 2/4/22 : Pas d'explications
Cdm D1 Poule A **Js Bondy/Usm Gagny** du 3/4/22 : Bondy : Tablette inopérante ; Gagny : Pas d'explications
Anciens D2 B **Ol Pantin/Csl Aulnay** du 3/4/22 : Pantin mauvaise manipulation ; Aulnay : Pas d'explications
55 ans Critérium **Blanc Mesnil Sf 2**/Blanc Mesnil Sf du 3/4/22 : Synchronisation impossible : faire la veille si pas de connexion au stade.
Futsal D1 **Pierrefitte Fc 2/Almaty Bobigny Futsal** du 1/4/22 : Pierrefitte : FMI transmise selon le club, la FMI n'apparait pas ; Almaty Bobigny : Pas d'explications
Futsal D1 Karma Fsc/**Sport Ethique** du 2/4/22 : Pas d'explications
Futsal D2 A Almaty Bobigny Futsal 2/**Gagny United Futsal** du 2/4/22 : Pas d'explications

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Amende - 100 euros

U14 D3 A As Jeunesse Aubervilliers 3/**Sc Dugny** du 2/4/22 : Pas d'explications
U14 D3 B Vaujours Fc/**Neuilly Plaisance Sports** du 2/4/22 : Pas d'explications
U14 D4 C Drancy Fc/**Villemomble Sports 3** du 2/4/22 : Pas d'explications
Futsal D2 A **Almaty Bobigny Futsal 2**/Gagny United Futsal du 2/4/22 : Pas d'explications

Match perdu par pénalité

Néant

Les Clubs rencontrant des problèmes de tout ordre avec la FMI peuvent être reçus par la Commission sur demande via la boite officielle du club.

-

***

Fin de la réunion à 20h10

FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme. Jade EL MKELLEB

PERMANENTS

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :	Mme. Marina SAUVAGE
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :	M. Eric TEURNIER
COMPTABILITÉ :	Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

TECHNIQUE :	M. Marc MATHIEU
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :	M. Jérémy MAYTRAUD
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :	M. Christophe MORO

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE